



Discours

Paris, le 17 novembre 2017
Seul le prononcé fait foi

La ministre de la Culture,

Discours de Françoise Nyssen, prononcé à l'occasion de la présentation de la stratégie pluriannuelle en faveur du patrimoine

Mesdames et Messieurs les Députés,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Chère Catherine LALUMIERE,

Cher Yves DAUGE,

Chers amis,

Bonjour à tous, et merci d'être présents ce matin. Merci pour l'intérêt que vous portez au patrimoine, un enjeu plus que jamais d'actualité parce qu'il touche au cœur de notre identité.

La stratégie que je vous présente aujourd'hui porte sur le patrimoine de nos villes, de nos villages, de nos campagnes, celui qui fait le visage de la France, les monuments et les jardins, les édifices et les bâtiments anciens, les sites remarquables, ruraux et urbains. Je me suis déjà exprimée sur l'architecture lors des Journées nationales de l'architecture il y a quelques semaines à Orléans, et j'aurai l'occasion de présenter ma politique pour les musées dans un autre cadre.

La première singularité de la stratégie que nous vous présentons aujourd'hui est d'être pluriannuelle. Elle sera déployée sur la durée du quinquennat. La qualification de « pluriannuelle » pourrait laisser penser qu'il y aura plusieurs stratégies dans l'année, mais elle signifie bien que cette stratégie s'étend dans la durée, et c'est extrêmement important.

Nous avons tenu à poser très tôt nos ambitions, quelques mois après notre arrivée, avec un objectif simple : se donner le temps nécessaire pour les mettre en œuvre et offrir de la visibilité à nos interlocuteurs. Voilà bien longtemps que ce ministère ne s'était pas engagé avec une telle force et avec une telle détermination sur ce sujet.

Cet engagement se fonde sur un certain nombre de constats. D'abord, celui de la chance que nous avons, la chance d'être les dépositaires d'un patrimoine hors du commun. Notre

territoire en est constellé. Notre patrimoine est fait de plusieurs dizaines de milliers de monuments, bâtiments, ouvrages et sites de toute nature qui ne font pas tous l'objet d'une mesure de protection particulière, mais qui ont un intérêt historique ou artistique à préserver. Près de 44 000 sont classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Ils sont répartis sur tous les territoires.

C'est une chance pour tous les citoyens, et notamment ceux qui vivent éloignés des autres formes de vie culturelle. Tout le monde n'a pas un théâtre au coin de la rue. Tout le monde a en revanche dans un rayon de quelques kilomètres une façade, un édifice, un témoin de l'Histoire à contempler ou à visiter. J'ai pris un parti clair : la politique culturelle que je porte est une politique culturelle de proximité. Je l'ai exprimé au Parlement en présentant le budget, et chaque fois que j'ai l'occasion eu de le dire. Nous devons nous rapprocher de celles et ceux qui sont aujourd'hui en situation et en sentiment d'exclusion, aller à leur rencontre et mettre à leur portée ce levier d'émancipation et de cohésion qu'est la culture.

J'ai fait du patrimoine l'un des quatre piliers de cette politique de proximité, aux côtés de l'école, des bibliothèques et des artistes. Le patrimoine est une chance, parce que les Français y sont profondément attachés. C'est un motif de fierté. Et cet attachement traverse les âges, les statuts et toutes les couches de la société. J'en veux pour preuve – et je l'ai constaté – les Journées européennes du patrimoine, qui ont connu un succès absolument incroyable avec 17 000 lieux ouverts, 12 millions de visiteurs et un réel enthousiasme. Nous avons accueilli 10 000 visiteurs ici, au Palais Royal, malgré d'interminables queues, et avec une curiosité, un intérêt et une envie de dialoguer autour du patrimoine. C'est vraiment extraordinaire. Ces Journées, je les ai inaugurées aussi dans un site tout à fait remarquable, dans une ville qui a pris le pari de son patrimoine pour se revitaliser, à Sedan, le 15 septembre dernier.

Le patrimoine n'est pas touché par les mêmes barrières et les mêmes déterminismes que ceux que l'on combat par ailleurs dans la culture.

Le patrimoine est une chance parce qu'il représente un exceptionnel facteur d'attractivité, pour les territoires d'abord, mais aussi pour notre pays dans son ensemble. Ce n'est pas un hasard si la France est l'une des premières destinations touristiques mondiales. La moitié des 84 millions de touristes étrangers qui se sont rendus en France en 2015 ont déclaré au moins une activité culturelle.

Voilà toutes les raisons pour lesquelles le patrimoine est une véritable chance. Nous en sommes les dépositaires.

Cette chance est aussi une responsabilité, car le patrimoine est au cœur de différents défis. Nous portons cette stratégie pour les relever avec quinze mesures, détaillées dans le document qui est à votre disposition.

Le premier défi est celui de l'entretien et de la restauration. Un quart des monuments protégés est aujourd'hui jugé en mauvais état, et 5 % (soit environ 2 000 monuments) sont jugés en état de péril. La moitié de ce patrimoine est abritée par des communes de moins de 2 000 habitants qui n'ont pas toujours les ressources suffisantes pour les prendre en charge. Les propriétaires privés font face à des lourdeurs administratives qui complexifient

la protection et la gestion de leurs biens. A tout ceci s'ajoute le patrimoine non protégé, qui fait l'objet d'un attachement très fort de la part des citoyens qui habitent à proximité, et dont une partie est aussi à restaurer. C'est ce qu'on appelle parfois le « petit patrimoine » ou le « patrimoine vernaculaire », des lavoirs municipaux, des halles, des fours à pain qui sont les marqueurs de nos villages et de nos paysages ruraux comme de leur histoire.

Ces dernières années, l'instabilité et le manque de visibilité sur les financements mobilisés par l'Etat ont créé une réelle incertitude, préjudiciable dans la mesure où les projets patrimoniaux nécessitent de s'inscrire dans le temps long.

La stratégie pluriannuelle que je vous présente aujourd'hui répond à ces différents défis, par des nouveaux moyens tout d'abord. Le budget dédié à l'entretien et à la restauration du patrimoine augmentera de 5 % l'an prochain, pour être porté à 326 millions d'euros (hors grands travaux), un niveau qui n'avait pas été atteint depuis dix ans. C'est un réel effort, avec une hausse de 15 millions en 2018, dans une période où les ressources budgétaires sont comptées.

Par la stabilisation de ses moyens, ensuite, cette stratégie pluriannuelle est inédite. Nous nous engageons aujourd'hui à pérenniser ce budget sur la durée du quinquennat, à le sanctuariser d'année en année. C'est la première fois qu'un tel engagement est pris par le ministère de la Culture.

Ensuite, nous mettons en place une méthode territoriale et partenariale. La stratégie d'intervention que nous présentons aujourd'hui sera déclinée dans chaque région. Le ministère de la Culture coordonnera un dialogue avec les collectivités territoriales, les propriétaires et les associations patrimoniales, ainsi qu'avec les acteurs économiques locaux, pour bâtir ces stratégies régionales d'ici la fin de l'année 2018. Il s'agira d'identifier les besoins, les projets éventuellement prioritaires, et de définir les modalités de l'engagement de l'Etat sur les années à venir.

Nous allons répondre au défi de la sauvegarde du patrimoine, aussi, en créant un fonds spécifique pour les petites communes – qui, comme je l'ai dit, concentrent une grande partie du patrimoine fragilisé aujourd'hui. Parmi les 326 millions d'euros mobilisés l'an prochain, 15 millions seront consacrés à la création d'un nouveau fonds. Il sera réservé aux édifices situés dans des communes comptant jusqu'à 10 000 habitants, avec une priorité donnée aux plus petites, celles de 2 000 habitants et moins. Il ne concernera pas toutes les restaurations, mais seulement celles des édifices dont l'état le justifie parce que les caractéristiques qui ont permis leur protection se voient menacées. Enfin, il sera incitatif : l'Etat majorera son taux d'intervention dès lors que la région s'engagera aussi.

Pour assurer la sauvegarde du patrimoine, nous allons enfin mobiliser de nouvelles sources de financement hors crédits de l'Etat. C'est l'un des objectifs de la mission confiée à Stéphane Bern par le Président de la République, que le ministère de la Culture est évidemment là pour accompagner, et auquel il apporte tout son soutien. Stéphane Bern est chargé de recenser les monuments du patrimoine local en péril d'une part. Pour l'accompagner, le ministère de la Culture a ouvert ce matin une plateforme participative « Patrimoine immobilier en péril ». Les citoyens peuvent s'y connecter depuis ce matin pour

signaler des monuments en péril. Stéphane Bern est aussi chargé de rechercher des financements innovants pour restaurer ce patrimoine, et je sais qu'il travaille sur différentes pistes.

D'ores et déjà, je peux vous annoncer ce matin que la création d'un « Loto du patrimoine » par la Française des jeux sera proposée dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2017. Il s'agit d'un tirage spécial du Loto et d'un nouveau jeu de grattage dont les recettes revenant notamment à l'Etat, qui pourraient atteindre 20 millions d'euros, seront affectées à un fonds spécifique « Patrimoine en péril » créé au sein de la Fondation du patrimoine. On peut facilement imaginer que le tirage spécial du « Loto du patrimoine » pourrait avoir lieu tous les ans, par exemple au moment des Journées européennes du patrimoine. Ce fonds servira à la réhabilitation du patrimoine, protégé et non protégé, notamment celui que la mission que Stéphane Bern aura permis d'identifier, ainsi que des monuments confiés au Centre des monuments nationaux, cher Philippe BÉLAVAL. Le lancement de ce « Loto du patrimoine » figurait dans le programme du Président de la République et cela fait bien longtemps que l'on en parle : nous le faisons !

Enfin, pour répondre au défi de l'entretien et de la restauration, nous allons simplifier la vie des propriétaires. Plus de 40 % du patrimoine protégé appartient à des particuliers qui font face aujourd'hui à des lourdeurs administratives. Nous allons simplifier et moderniser les différentes procédures de gestion et de transmission de ces biens. Aujourd'hui, il existe quatre guichets différents pour les autorisations et les financements liés à la protection. Un propriétaire qui détient des biens possédant différents types de protection peut donc avoir quatre procédures différentes à accomplir. Nous allons mettre en place un guichet unique pour les immeubles protégés, et une application qui rassemblera dans une interface unique toutes les informations nécessaires aux démarches.

Nous avons, ensuite, un deuxième défi : la valorisation de ces biens que nous entretenons. Le patrimoine est une chance pour nos territoires, en particulier pour ceux qui sont en situation de désertification aujourd'hui. Je veux parler de la France où les commerces ferment et où les transports en commun ne passent plus, où nos concitoyens se sentent laissés pour compte ou exclus. Dans cette France-là, le patrimoine peut être un levier de revitalisation et de cohésion essentiel. C'est le deuxième grand objectif de cette stratégie pluriannuelle : ramener de la vie dans les territoires en déclin.

La restauration du patrimoine doit être couplée à des questions d'urbanisme plus larges et s'inscrire dans un plan de réaménagement global. C'est le sens des propositions émises par le sénateur-maire Yves DAUGE, que je salue de nouveau, sur les centres historiques, ces centres-villes anciens qui présentent des atouts patrimoniaux et sont aujourd'hui en déshérence. Nous avons lancé cet automne l'expérimentation de ces propositions dans dix-sept villes de France. L'Etat accompagne les collectivités concernées dans ces expérimentations. Le ministère de la Culture y participe activement, aux côtés des autres ministères. Notre objectif est d'aider les villes à faire de leur restauration patrimoniale, entre autres, un levier d'attractivité et de dynamisme économique nouveau, en dégagant de nouveaux espaces de vie et de travail pour les citoyens, et en renforçant le potentiel touristique de ces sites. Tout ceci est vraiment capital.

En matière d'attractivité touristique, le Ministère va aussi créer une marque, « Patrimoine de France », pour rassembler sous une bannière unique la multitude des labels différents décernés par le ministère de la Culture – et ils sont nombreux, avec des acronymes absolument extraordinaires ! – qui identifient aujourd'hui les sites patrimoniaux, et améliorer ainsi la lisibilité pour le public. Ces labels sont utiles et appréciés, mais leur nombre affecte la lisibilité des messages qu'ils portent.

Pour favoriser la revitalisation des territoires, toujours, et accompagner au mieux les différents projets, le ministère de la Culture va enfin faire évoluer le rôle des architectes des Bâtiments de France. Les ABF ont un rôle de délivrance d'avis sur des projets d'aménagement ou de construction, vous le savez, mais nous voulons renforcer leur rôle de conseil, d'accompagnement et de pédagogie en amont des projets, et mettre à profit leur connaissance du bâti ancien et de ses caractéristiques, pour mieux répondre aux enjeux du développement durable et pour accélérer la délivrance des autorisations requises. Leur formation sera renforcée en ce sens, et je diffuserai prochainement, sur la base des propositions d'un groupe de travail réunissant des élus et des ABF, de nouvelles instructions.

Avec cette stratégie, ensuite, nous relèverons un troisième défi : celui de la transmission. Il ne suffit pas de restaurer et d'entretenir le patrimoine pour garantir son avenir. Il faut aussi placer entre les mains de nos enfants les savoir-faire, les clés et les technologies qui les feront vivre demain – qui sont leur chance de métier, aussi. Pour ce qui est des savoir-faire, nous allons d'abord agir pour les promouvoir auprès de ceux qui sont aujourd'hui en train de choisir leur orientation. Le ministère de la Culture va soutenir dans les prochains mois la création d'une plateforme numérique, un campus dédié aux métiers du patrimoine et aux formations pour y parvenir. Nous allons par ailleurs soutenir le développement des savoir-faire. Cela commence par la levée des freins à l'apprentissage dans les métiers du patrimoine. Ils portent notamment sur les règles applicables sur les chantiers. Certaines ne permettent pas la mise en situation réelle et pourraient être levées sans risque pour les apprentis. Nous allons y travailler dans le cadre de la réforme de l'apprentissage portée par le Gouvernement. Nous travaillons aussi à l'enrichissement des formations initiales dans les écoles qui dépendent du ministère de la Culture, pour y intégrer dès 2018 les enjeux de revitalisation des territoires et de médiation auprès des publics.

Nous allons, par ailleurs, développer ces savoir-faire hors de France, auprès de nos partenaires étrangers. Notre pays a la capacité de répondre à des projets d'envergure. Louvre Abu-Dhabi vient de nous en donner la preuve. J'ai déjà reçu beaucoup d'homologues de la culture dans des pays étrangers, qui sont soucieux d'avoir cette coopération et la transmission de ce savoir-faire. Je pense au Mexique, où je me suis rendue récemment, ou encore au ministre de l'Uruguay qui était venu me voir dans cette optique. C'est quelque chose qui est très demandé. Nous le faisons trop rarement, faute de coordination et de volonté collective. Nous allons nous organiser au sein de l'Etat pour multiplier les réponses aux appels à projets.

Le deuxième enjeu, c'est la transmission des clés qui permettront d'appréhender le patrimoine de demain. A l'heure où certains tentent de simplifier ou de détourner le passé, le patrimoine est un gardien de notre mémoire. Mais pour jouer pleinement son rôle, il

doit être présenté aux plus jeunes dans toute sa diversité et sa complexité. C'est l'objet de la politique d'éducation et de transmission artistique et culturelle que nous conduisons. Les partenariats seront développés entre les écoles et les sites patrimoniaux à proximité pour favoriser les sorties scolaires et les activités. C'est aussi de cette façon que nous transmettrons la passion qui fera vivre le patrimoine demain. Et pour qu'elle soit accessible à tous, nous continuerons de veiller à ce que les sites poursuivent leurs investissements en direction des publics en situation de handicap.

Nous avons, par ailleurs, une responsabilité en matière de transmission numérique. Nous devons soutenir les technologies qui révolutionnent les expériences de visite et qui élargissent encore l'accessibilité du patrimoine, en abattant les barrières géographiques. Je pense, par exemple, à la réalité augmentée. Vous avez tous déjà été confrontés à des exemples de réalité augmentée : l'on peut vraiment faire vivre un patrimoine dans sa totalité, alors que l'on n'y a plus accès, y compris des patrimoines détruits. Raconter des histoires à travers cette réalité augmentée est une chance inouïe. Pour cela, nous allons lancer un appel à projets pour soutenir les initiatives en la matière.

Enfin, et c'est le quatrième défi que cette stratégie pour le patrimoine doit nous aider à relever, le défi européen. La refondation de l'Europe passera par la culture, car c'est par la culture que tout a commencé. Le patrimoine en est un élément fondamental. Le Président de la République l'a dit lors de son discours à Athènes. Il a appelé de ses vœux la tenue d'Assises européennes du patrimoine l'an prochain. La France se doit, une fois de plus, d'être à l'initiative. Nous allons mettre en œuvre plusieurs projets. La création d'un « Grand Tour du patrimoine », d'abord, qui s'inspirerait du Grand Tour européen de l'époque des Lumières. L'objectif est d'abord d'inviter les Français et les Européens à voyager sur des itinéraires communs, autour de sites emblématiques de l'Histoire et du patrimoine de notre continent. Il vise aussi à utiliser cet itinéraire comme levier pour la revitalisation des sites des territoires identifiés. Nous aurons à déterminer les lieux où un investissement de rénovation ou de transformation peut se justifier. Je proposerai aussi de lancer l'Erasmus de la culture, par un projet pilote autour des métiers du patrimoine. J'ai déjà pu partager cette idée avec plusieurs de mes homologues, et elle suscite toujours beaucoup d'intérêt et beaucoup d'enthousiasme. Nous voulons mettre en place des partenariats entre institutions, ou des programmes d'accueil pour favoriser la mobilité des professionnels, des médiateurs aux restaurateurs. En France, le ministère de la Culture est déjà largement engagé pour favoriser la mobilité autour du patrimoine au niveau européen. Nous soutenons, d'ailleurs, l'association Remparts qui permet chaque année à trois mille jeunes de participer à des chantiers bénévoles. Nous signerons une nouvelle convention pour faciliter encore leur circulation l'an prochain.

Mesdames et Messieurs, voici nos priorités pour le quinquennat. L'engagement de bâtir une stratégie en faveur de notre patrimoine a été pris. Il est tenu. Nous ne pourrions envisager de mettre en œuvre une telle stratégie sans les équipes formidables du ministère de la Culture qui travaillent ici, à la Direction générale des patrimoines et dans les Directions régionales des affaires culturelles. Leur tâche est indispensable et elles l'accomplissent avec passion, avec dévouement et avec engagement. Je tiens à les saluer et à les en remercier chaleureusement.

Cette stratégie est la marque d'une ambition forte pour le patrimoine de notre pays. Elle renoue avec cette belle idée qui vint il y a un peu plus de 180 ans à un inspecteur général des monuments historiques qui s'appelait Prosper Mérimée et qui est l'inventeur de la politique du patrimoine et de protection des monuments historiques. Son héritage reste entier. Cette stratégie est ainsi à la hauteur de la responsabilité qui est la nôtre : celle d'œuvrer pour une France toujours plus unie, plus audacieuse.

Je vous remercie de votre attention.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC